
11 RUE DE L'ARBRE SEC
69001 LYON - 04 72 69 15 15

22/28 NOV 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 1278



© goodluz - Fotolia.com

FINANCES

QUELQUES RECOMMANDATIONS...

Voilà, vous êtes enfin à la retraite. Fini le dimanche soir tristounet, les bouchons à huit heures du matin, l'attente – vaine – de l'augmentation... A vous la détente, les heures de farniente, les voyages, les nouveaux projets... Seulement, pour profiter pleinement de votre nouveau statut et éviter quelques écueils, certaines précautions sont à prendre ! Conseils.

■ Anticipez !

Préparer sa succession reste aujourd'hui un sujet tabou. Argent et sentiments ne font pas bon ménage vous diront certains. Mais, gérer son patrimoine et prévoir sa transmission afin d'éviter aux survivants de quelconques difficultés reste néanmoins préférable. Et puis, au fond, ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ?

■ Négocier sa mutuelle santé

C'est souvent au moment de la retraite que l'on se rend compte réellement de ce que coûte une mutuelle santé, celle-ci étant en partie financée par votre entreprise lorsque vous étiez encore salarié. Que faire ? La garder ? Opter pour une autre ? Attention : à prestations identiques, les tarifs d'une mutuelle santé peuvent varier du simple


11 RUE DE L'ARBRE SEC
69001 LYON - 04 72 69 15 15

22/28 NOV 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 1278

au double, voire au triple ! Il convient donc d'analyser avec minutie les différentes formules proposées par les organismes d'assurance et ne pas hésiter à négocier son contrat en fonction de ses besoins.

■ La réforme des retraites

Combien vais-je toucher ? Quand ? Où dois-je me renseigner ? Y-a-t-il des délais à respecter ? Vous avez beau avoir tout lu sur le sujet, vous avez juste retenu que la retraite à taux plein est passée de 65 à 67 ans et l'âge légal de 60 à 62 ans. Mais *quid* du montant de votre retraite ? Avez-vous cotisé le nombre suffisant de trimestres ? Pour calculer votre retraite, faites une simulation de vos droits sur le net. De nombreux sites le proposent.

■ L'assurance-vie, LA solution ?

Pas forcément. Vendue comme des petits pains par grand nombre de banques, ce type de contrat peut être extrêmement lourd de conséquences. Il ne faut pas perdre de vue que le traitement fiscal des capitaux versés dans une assurance-vie varie selon les contrats. Si, par principe, ils ne font pas partie de la succession du défunt, certains montants peuvent être soumis à des droits de succession. Il convient donc de consulter son notaire avant de signer un tel contrat.

■ Et mon conjoint ?

En amont également. Par le biais de la donation entre époux. Ce type de donation assure la protection du conjoint survivant et permet d'augmenter sa part successorale – jouissance des biens du conjoint décédé – sans pour autant léser ses autres héritiers de la part minimale qui leur revient.

■ Mes enfants, je les protège quand ?

En amont, c'est préférable. En ne donnant pas plus de 159 325 € – ou 50 000 € selon l'adoption ou non d'une future loi sur le sujet – tous les 10 ans pour éviter de payer des droits de succession. Mais également en prévoyant une donation-partage qui permettra aux enfants héritiers de ne jamais remettre en cause les biens donnés. Une solution idéale pour garantir la paix au sein des les familles nombreuses.

■ Testament olographe ou authentique ?

Ce n'est pas toujours très gai, mais il est préférable d'établir un testament pour faire part de ses dernières volontés. Mais lequel choisir ? Si le testament olographe reste le plus courant et le moins coûteux – document écrit, daté et signé seul sans l'aide d'un juriste –, le testament authentique reste le plus sûr car authentifié par un notaire à même de vous conseiller. Ce type de testament permet aussi d'éviter d'éventuelles contestations futures...

■ "Mon notaire, ce héros". Stop aux préjugés !

Les notaires sont notamment là pour vous renseigner sur les règles de droit applicables en matière de succession et vous informer sur la meilleure démarche à suivre. Et, fait non négligeable, la plupart des notaires ne prend pas de frais pour un simple conseil. N'hésitez plus, consultez-le pour toute question d'ordre juridique.



11 RUE DE L'ARBRE SEC
69001 LYON - 04 72 69 15 15

22/28 NOV 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 1278

PORTRAIT DE SPÉCIALISTE

© DR

"IL EST IMPORTANT DE BIEN PRÉPARER SA SUCCESSION"

Maître Alain Bénard

Maître Alain Bénard, notaire.
"Il est important de bien préparer sa succession. Le notaire est la personne la plus compétente pour vous conseiller sur les mesures à adopter pour faire face aux droits de successions et vous avertir en cas de nouvelle loi susceptible de modifier ces droits. Jusqu'à récemment, par exemple, un parent pouvait donner 159 325 € tous les dix ans à son enfant sans payer de droits. Un montant remis en cause par la dernière loi de Finances. Le notaire peut vous permettre d'anticiper sur ce type de mesure et prendre ainsi la bonne décision."



11 RUE DE L'ARBRE SEC
69001 LYON - 04 72 69 15 15

22/28 NOV 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 1278

TÉMOIGNAGE D'UN RETRAITÉ

© DR

IL A PRÉPARÉ SA SUCCESSION

Michel C.

Michel C. a bien préparé sa succession.
"Lorsque j'ai été licencié il y a une dizaine d'années, j'ai versé une partie de mes indemnités – exonérées de droits de succession – à mes deux enfants qui avaient, à l'époque, 27 et 31 ans. Il y a deux ans, pour préparer ma succession et pour éviter de payer trop de droits de succession, je leur ai donné la nue-propriété (25% des parts) d'une maison de campagne que je possédais en indivision. De plus, j'ai souscrit un contrat d'assurance avec ma banque qui me rapporte chaque mois une somme exonérée d'impôt. Le capital sera reversé à mon épouse à mon décès, ou à mes deux enfants si mon épouse décède avant moi."

CARNET D'ADRESSES

1 CHAMBRE DES NOTAIRES DU RHÔNE

La chambre des notaires propose chaque année une journée d'accueil permettant la participation à des conférences thématiques ainsi qu'une consultation gratuite auprès des notaires présents.

58 boulevard des Belges, Lyon 6e.

04 78 93 32 49.

www.chambre-rhone.notaires.fr

2 LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

Retraité du secteur privé ou de la fonction publique, le site officiel de l'administration française vous informe sur votre retraite et vous propose de calculer vos droits.

www.service-public.fr

3 LE SITE INFO-RETRAITE.FR

Le site de référence des différents régimes de retraite selon votre profession. Tout le mode d'emploi pour comprendre une bonne fois pour toute la réforme.

www.info-retraite.fr

4 LE SITE MUTUELLE-CONSEIL.COM

Ce site, qui passe à la loupe toutes les assurances santé en France, vous permet de trouver la formule qui répondra au mieux à vos besoins. Une partie est réservée aux seniors : "Mutuelle et départ à la retraite".

www.mutuelle-conseil.com

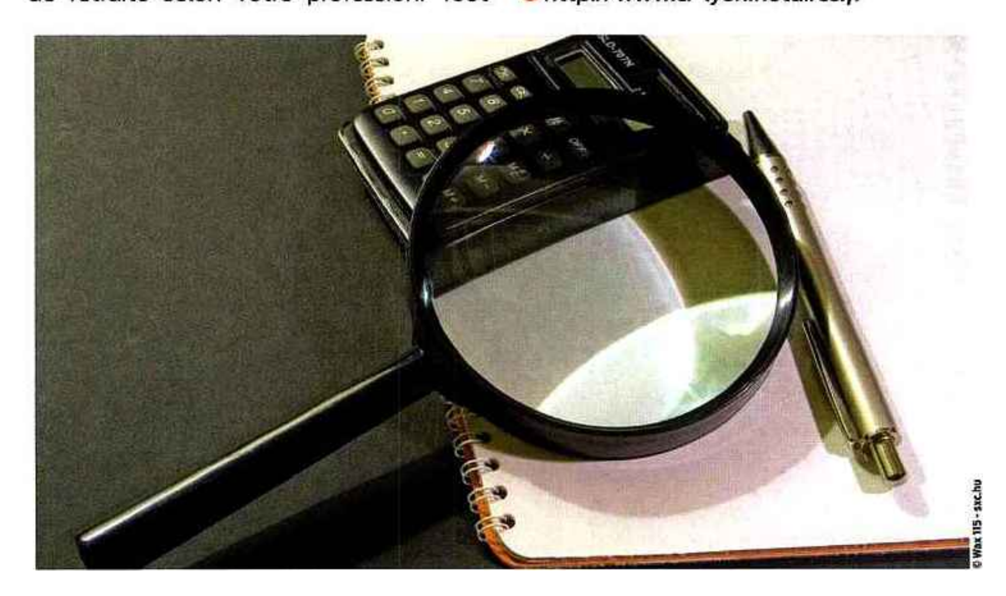
5 CONSEIL RÉGIONAL DES NOTAIRES

Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Lyon. Sur le site du Conseil, tous les notaires de l'Ain, de la Loire et du Rhône sont répertoriés.

45 quai Charles-de-Gaulle, Lyon 6e.

04 72 43 01 14.

http://www.cr-lyon.notaires.fr



© Wax 115 - sxc.hu